

# **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

## **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2004**

**Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente**

**La Municipalité est au complet.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Josette FLACTION, Claudine GIROUD, Irène KELLER, Suzanne ROETHLISBERGER, Marianne SAVARY, Sarah SCAPERROTTA, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Pascal GIROD, Raymond GUYAZ, Yves-Olivier JACCARD, Jacques MARTIN, Charles-Eugène MOUQUIN, Michel MULLER, Peter OTHENIN-GIRARD, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Jean-Hugues SCHÜLE, Jean-François TROYON.

Excusés :

Mesdames et Messieurs, Claudine GIROUD, Irène KELLER, Suzanne ROETHLISBERGER, Marianne SAVARY, Sarah SCAPERROTTA, Pascal GIROD, Raymond GUYAZ, Yves-Olivier JACCARD, Jacques MARTIN, Charles-Eugène MOUQUIN, Michel MULLER, Peter OTHENIN-GIRARD, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Jean-Hugues SCHÜLE, Jean-François TROYON.

Absents :

Madame et Messieurs Josette FLACTION, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre Règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2004**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

**3. ELECTION D'UN(E) HUISSIER (ÈRE) DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 2002-2006****Madame la Présidente :**

Afin de remplacer Madame Josiane CHEVALLEY, le Conseil doit élire son ou sa remplaçante. J'attends des propositions.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Je prie tout d'abord Monsieur Vincent MAENDLY de se lever.

Né le 13 avril 1983 à Lausanne, Monsieur Vincent MAENDLY habite Yverdon depuis 1984. Il a effectué sa scolarité obligatoire dans notre Commune, choisissant la voie latin-grec au collège puis au gymnase où il a obtenu son baccalauréat. Il étudie actuellement le droit à l'Université de Lausanne où il commence sa troisième année.

Monsieur MAENDLY participe aux discussions du groupe S+E depuis une année. Il figure d'ailleurs sur la 4<sup>ème</sup> liste complémentaire de notre groupe pour le Conseil communal.

Monsieur Vincent MAENDLY s'est fait connaître dans le Nord vaudois par l'intermédiaire de la presse locale où il a travaillé 5 ans comme pigiste et a effectué dernièrement un stage comme journaliste sportif.

Grand spécialiste des événements sportifs du Nord vaudois, qu'il a observés et commentés, Monsieur MAENDLY désire ce soir se spécialiser dans une discipline particulière et subtile : la joute oratoire et le débat politique. Il présente donc sa candidature pour le poste de huissier du Conseil communal.

Rassurez-vous, il saura néanmoins garder la place qui sera la sienne. Laisant ses penchants d'écriture au vestiaire, il vous laissera remplir vos bulletins de vote vous-même et se contentera de les ramasser !

Au nom du groupe Solidarité & Ecologie, je vous demande de soutenir la candidature de Monsieur Vincent MAENDLY pour le poste de huissier du Conseil communal.

**Madame la Présidente :**

Merci, Monsieur le Conseiller. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas. Comme nous avons un candidat pour un poste à repourvoir, je vous propose de voter à main levée.

**Vote à main levée :** Monsieur Vincent MAENDLY est élu à l'unanimité huissier du Conseil communal pour la fin de la législature 2002-2006.

**Madame la Présidente :**

Je félicite Monsieur Vincent MAENDLY pour son élection.

*(Applaudissements)*

<b>4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE</b>
---

Datés du 20 octobre dernier, j'ai reçu deux courriers de Monsieur Marcel DESPLAND, qui me fait parvenir des copies des réponses qu'il a reçues concernant les différentes pétitions et requêtes qu'il a déposées.

Je laisse ces courriers à disposition sur le bureau, si quelqu'un souhaite les consulter.

\* \* \* \* \*

Le 1<sup>er</sup> novembre, j'ai reçu la lettre suivante :

*Madame la Présidente,*

*Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner du Conseil communal avec effet immédiat.*

*En effet, le manque de disponibilité, occasionné autant par ma vie professionnelle que privée, ne me permet plus de me consacrer pleinement aux activités du Conseil communal.*

*Ces années de législature m'ont beaucoup apporté, tant au niveau relationnel qu'au niveau institutionnel, c'est avec intérêt que j'ai pu participer à la vie politique de ma région, avec les joies et les déceptions que cela implique, mais toujours en gardant dans l'esprit la volonté d'amélioration des conditions de vie et du développement tant économique que culturel et sportif d'Yverdon-les-Bains.*

*Cela m'a aussi permis de côtoyer des personnes d'horizons différents qui m'ont apporté un autre regard sur bien des sujets, par leurs compétences et leurs sensibilités, mais aussi par leurs engagements et leur volonté de mener à bien certains dossiers.*

*En vous souhaitant plein succès pour l'avenir de vos débats, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes plus cordiales salutations.*

Et c'est signé François ARMADA.

**Madame la Présidente :**

Je prends acte de cette démission et j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur François ARMADA, qui a siégé durant plus de 10 ans au sein de notre Conseil.

En votre nom à tous, je le remercie pour tout le travail qu'il a accompli au sein de ce Conseil et de ses commissions et lui adresse mes meilleurs voeux pour son avenir.

Il sera procédé à son remplacement lors de notre prochaine séance.

\* \* \* \* \*

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une intervention de Madame Gloria CAPT
- Une question de Monsieur Olivier MAIBACH
- Une question de Madame Joëlle MONNIN

**5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ****Madame la Présidente :**

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à présenter ce soir ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Madame la Présidente.

**6. PRÉAVIS NO 26/04 CONCERNANT LE RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA TAXE DE SÉJOUR. ADDENDA : MODIFICATION À L'ARTICLE 4, LETTRE K. (MONSIEUR JEAN-PIERRE CHAPUIS, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Françoise WEISSBRODT, Guy ANGELOZ remplaçant Madame Gloria CAPT, Jean-Pierre CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Pierre-André MICHOU, Jean-Hugues SCHÜLE.

Absente : Madame Marianne SAVARY.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :** personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour est complété comme suit :

#### **Article 4 – Exonération**

**Sont exonérés du paiement de la taxe :**

- a) les personnes qui ont leur domicile principal dans l'une des communes et celles qui, en raison d'un séjour de plus de 90 jours par an, font l'objet d'une répartition intercommunale d'impôt ;
- b) celles en traitement dans les établissements médicaux par suite d'accident ;
- c) celles en traitement dans les établissements médicaux par suite de maladie, qui, au moment de leur hospitalisation, avaient leur domicile en Suisse ou y résidaient ;
- d) les personnes indigentes ;
- e) les mineurs logeant dans les colonies de vacances d'institutions publiques ou privées à caractère social ;
- f) les personnes qui séjournent de manière durable dans l'une des communes pour fréquenter un établissement public d'instruction, y faire un apprentissage ou y exercer une activité lucrative, lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse ;
- g) lorsqu'ils sont en service commandé, les militaires, les personnes incorporées dans la protection civile, les pompiers et les policiers ;
- h) le personnel domestique privé des hôtes et les aides de ménage au pair ;
- i) les enfants de moins de 16 ans accompagnant leurs parents et ne logeant pas dans un institut, un pensionnat ou un home d'enfants ;
- j) les élèves des écoles suisses voyageant sous la conduite de l'un de leurs maîtres.
- k) les ouvriers lors de déplacements imposés par leur activité professionnelle.**

**7. PRÉAVIS NO 27/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 388'000.- POUR LES ÉTUDES PLURIDISCIPLINAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DE L'AVENUE DES TROIS-LACS. (MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR)**

#### **Monsieur Patrik DURUZ :**

Au préalable, je dois présenter mes excuses à Monsieur le Conseiller Christian PAULI. En effet, j'ai omis de le faire figurer au rang des commissaires, alors même qu'il avait fourni un travail exemplaire de préparation pour ce préavis lors de notre séance. Merci donc de corriger cette erreur.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Patrik DURUZ ne donne ensuite lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Fabienne GOGNIAT LOOS, Jean-David CHAPUIS, Patrik DURUZ, Nunzio INDULSI, Christian PAULI, Thierry PIDOUX remplaçant Marc-Antoine VIQUERAT.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 amendé** : Un crédit d'investissement de Fr. 388'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre les études pluridisciplinaires nécessaires **au projet de l'avenue des Trois-Lacs et à ses mesures d'accompagnement.**

**Article 2** : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9303 « Etude avenue des Trois-Lacs », puis reprise le moment venu dans le crédit d'ouvrage pour la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs ; dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans.

<p><b>8. PRÉAVIS NO 30/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 287'000.- POUR METTRE SUR PIED UNE MANIFESTATION QUI INCLUT LA COUPE SUISSE DE ROBOTIQUE, LA COUPE EUROPÉENNE DE ROBOTIQUE (ORGANISÉE CONJOINTEMENT AVEC ROBOT-CH) ET LE VOLET YVERDONNOIS DU FESTIVAL "SCIENCE ET CITÉ". (MADAME JOËLLE MONNIN, RAPPOTRICE)</b></p>
---

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Joëlle MONNIN ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Joëlle MONNIN, Elisabeth ROBELLAZ, Jean-Louis KLAUS, Albert MARTIN, Walter MULLER, Bernard SCHALLENBERGER, Michel WERKLE.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Serge LOVEY :**

J'aimerais recevoir une réponse que je n'ai pas obtenue de la part des commissaires dans le cadre des groupes. La Municipalité pourra certainement nous informer.

J'ai remarqué que sur les deux volets de cette manifestation, notamment la Coupe suisse et européenne de robotique pour le premier volet et le « Festival Science et Cité » pour le deuxième volet, les budgets étaient assez bien définis, notamment l'hébergement de quelque 550 personnes pour moins de Fr. 30'000.-.

D'un autre côté, j'ai vu dans le « Festival Science et Cité », toute une série de manifestations qui auront lieu et qui ne sont pas très bien définies, dont notamment une que j'ai retenue : « Le Frère de l'Architecte », pour Fr. 20'000.-. En lisant ceci, je me suis demandé ce que cela aurait bien pu coûter s'il était venu avec toute sa famille ! J'imagine que ces spectacles sont bien définis, mais j'aimerais en savoir un peu plus, si cela est possible.

La deuxième partie de ma question porte sur les Fr. 107'000.- que la Commune va apporter pour que cette manifestation ait lieu. Il y avait notamment passablement de crédits ou de recherches de crédits encore en cours et j'aimerais savoir si la Commune pourra effectivement compter sur l'ensemble des rentrées de participations prévues.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

En ce qui concerne les animations ou les projets culturels liés au « Festival Science et Cité », Monsieur le Conseiller LOVEY, les chiffres annoncés sont effectivement élevés ; de là à dire que tout ce qui est culturel coûte cher... je ne franchirai pas ce pas-là, car vous connaissez les budgets de la Culture à Yverdon-les-Bains.

Si on prend le premier projet, « Le Frère de l'Architecte », il s'agit d'une exposition temporaire qui sera mise sur pied à la Maison d'Ailleurs pendant cette période-là, notamment pendant le « Festival Science et Cité », mais elle va durer naturellement

bien plus longtemps que cela à Yverdon-les-Bains. Il faut savoir qu'une exposition temporaire, que ce soit au Musée d'Yverdon, au Musée de la Mode ou à la Maison d'Ailleurs, coûte en moyenne entre Fr. 40'000 et Fr. 100'000.- ; cela dépend de la taille, de la dimension de l'exposition, ainsi que de ce qu'il faut créer et réaliser pour la mettre sur pied. Je n'ai pas les détails de cette exposition-là, mais cela sera une exposition d'envergure qui sera réalisée pour cette manifestation. Il ne s'agit donc pas d'une exposition qui est achetée ou louée ailleurs, ce qui permet parfois de réduire les coûts. Elle coûte effectivement relativement cher, avec un certain nombre de sponsors qui vont nous aider à la financer. Il y a aussi toujours la possibilité, et cela la Maison d'Ailleurs le fait régulièrement et avec succès, de la revendre ou de la louer ailleurs, ce qui permet ensuite de diminuer le coût global. Voilà pour ce montant-là ; c'est cher, mais ce n'est rien de particulier. Les conservateurs de musées connaissent bien ce genre de problématiques.

En ce qui concerne les autres projets, il n'y a rien de particulier, mais pour certains, on ne va pas dévoiler tout le contenu, étant donné qu'il y a aussi un effet de surprise. Sachez toutefois que ces montants ont été vérifiés par les responsables et qu'ils ne sont pas disproportionnés.

Pour la deuxième partie de la question, je laisse Monsieur le Municipal BURKHARD répondre.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

En ce qui concerne la participation financière et les subventions, nous devons chercher Fr. 180'000.-. A ce jour, nous avons la garantie, par écrit, pour Fr. 135'000.- de la part du Canton, de la Confédération et de la Région. Il nous reste Fr. 45'000.- à trouver.

D'autre part, en ce qui concerne la Coupe européenne de robotique, cet événement est la propriété d'un groupe formé de VM Groups, Planète Science et la Ferté-Bernard, une ville française de 10'000 habitants. Cette manifestation était une Coupe d'Europe franco-française, jamais sortie de France. La ville d'Yverdon-les-Bains, en postulant, a pu faire sortir cette Coupe européenne de robotique de France. La chaîne de télévision M6 n'a pas le monopole des images sur Yverdon. Nous sommes en contact avec la TSR, avec Canal NV bien sûr, qui va faire un documentaire et nous nous proposons de le diffuser sur toutes les chaînes régionales, principalement de Suisse.

Nous avons donc tout loisir de rechercher encore du sponsoring, ce que nous avons entrepris avec l'ADNV et avec la Commune, puisque environ 120 lettres ont déjà été envoyées. Nous avons de bons espoirs de garantir au minimum le financement, en tout cas tel qu'il est prévu dans le préavis.

J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur le Conseiller LOVEY.

**Monsieur Serge LOVEY :**

Je remercie les Municipaux de leur réponse et je me réjouis déjà d'une manifestation telle que celle-ci qui va, j'imagine, aider à faire connaître Yverdon loin à la ronde.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai une question complémentaire. Si je comprends bien, il y a deux manifestations qui ont été regroupées en une. Madame la Présidente, dans son rapport, a parlé d'un comité yverdonnois. Est-ce un comité qui chapeaute ces deux organisations et qui est à la tête de ce comité ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Dans le préavis, à la page 5, vous trouvez la composition du comité d'organisation qui chapeaute toute la manifestation.

C'est bien clair que pour la Coupe suisse de robotique, qui a eu lieu déjà pendant 5 ans en Suisse, il y a un comité distinct pour celle-ci. Il y a un comité distinct pour la Coupe européenne de robotique. Puis, il y a encore un volet que nous sommes en train de mettre sur pied, c'est la participation des écoles, afin de rendre la fête plus populaire et plus axée sur le tout public. Dans la liste, vous pouvez constater qu'il y a le directeur du CPNV, Monsieur Michel TATTI. Nous avons aussi eu des contacts avec les directeurs d'écoles et nous sommes en train de peaufiner tout cela, mais c'est bien le Comité qui chapeaute le tout.

En ce qui concerne Science et Cité, je laisse mon collègue von Siebenthal vous expliquer le concept de Science et Cité en Suisse.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Effectivement, le Festival Science et Cité est un festival national, organisé par la Fondation Science et Cité. Un comité vaudois, dont je fais partie, s'occupe de la manifestation pour les différents sites sur le Canton de Vaud : Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains. Il y a encore une extension valaisanne, puisqu'on a annexé Martigny à ce comité. Nous sommes en lien avec le comité local yverdonnois qui chapeaute ces trois manifestations, de manière à coordonner parfaitement tout ce qui se passe autour d'Eurobot et du Festival Science et Cité.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Vous recherchez des sponsors, plus de 100, c'est magnifique, mais dans quelle mesure ceux-ci pourront-ils évaluer les retombées de leur sponsoring ?

Je m'explique : est-ce que leur sponsoring est gratuit ou êtes-vous en mesure de leur promettre quelque chose, étant donné la présence de la télévision ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Nous avons émis un document que nous avons envoyé avec toutes les recherches de sponsors. Je prends un exemple pour un sponsor principal de Fr. 25'000.-, nous proposons :

- insertion d'un jingle dans la programmation musicale,
- 25 places réservées pour les finales,
- insertion d'un logo dans les pages Eurobot et Robot.ch,
- présentation dans la plaquette du programme,
- intervention lors des séminaires à thème,
- remise de prix, espace dans le stand, réception VIP, etc.

Je ne vais pas vous lire toutes les classes. Il y a le sponsor élite à Fr. 10'000.-. Il y a le sponsor privilège à Fr. 5'000.-. Celui-ci comporte :

- 5 places réservées pour les finales,
- insertion d'un logo dans les pages Eurobot et Robot.ch,
- insertion du logo dans les documents distribués aux participants,
- insertion du logo dans la décoration du site de compétition,
- mention du logo dans la plaquette du programme.

D'autres sponsors sont les bienvenus, aucun montant n'étant négligeable ! Il y a encore le sponsor soutien à Fr. 1'000.- et le sponsor donateur à Fr. 250.-. Avec cela, j'espère que tout le monde en a pour son argent. Je suis conscient qu'il n'est pas facile de trouver du jour au lendemain le sponsor à Fr. 25'000.-, mais on a de bons contacts avec des sponsors à Fr. 5'000.- déjà. On était près d'un sponsor à Fr. 25'000.-, mais pour des raisons nationales, on n'a pas pu conclure pour le moment. Si on réalise 5 fois Fr. 5'000.-, on arrive aussi à Fr. 25'000.- ! J'espère vous avoir répondu.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Je remercie le Municipal BURKHARD et je souhaite qu'il y ait beaucoup de futurs sponsors à l'écoute de la TV régionale et que votre appel soit couronné de succès.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre sur pied une manifestation qui inclut la Coupe suisse de robotique, la Coupe européenne de robotique (organisée conjointement avec Robot-ch) et le volet yverdonnois du festival "Science et Cité";

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 287'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense nette, estimée à Fr. 107'000.- après déduction des subventions escomptées, sera imputée dans le compte no 2002 "Coupes robotiques et animation" et amortie en 3 ans au plus.

**9. PRÉAVIS NO 31/04 CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2005.  
(MONSIEUR ROLAND FAVRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Roland FAVRE ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

**Madame la Présidente :**

Je vais passer en revue les différents articles de l'arrêté du taux d'imposition et vous prie de vous manifester par un lever de main si vous souhaitez intervenir.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

L'article 2 n'appelle pas à votation.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2005 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

<p><b>10. PRÉAVIS NO 32/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 318'000.- POUR FINANCER LA PART COMMUNALE DES ÉQUIPEMENTS DU QUARTIER DU CHÂTAIGNIER. (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, RAPPOTRICE)</b></p>
---

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Marie-Louise HEFTI, Jean-Marc COUSIN, Pascal BLUM, Pierre HUNKELER, Marc-Antoine VIQUERAT, David WULLIAMOZ.

Absent : Monsieur Raymond GUYAZ, en vacances lors de la réception du préavis, de la convocation de la Commission, ainsi que de la séance de ladite Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 318'000.- est accordé à la Municipalité pour financer la part communale des équipements du quartier du Châtaignier.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4130 « Quartier du Châtaignier ».

### 11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

#### **Intervention de Madame Gloria CAPT (Police 2000)**

Cette intervention s'adresse à Monsieur le Municipal CARRARD.

Lors de notre dernier Conseil, Monsieur le Municipal, vous nous avez informés que Police 2000 était dans une phase cruciale et que des décisions importantes seraient soumises au Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> novembre par le Comité Directeur, appelé CODIR.

Vous m'arrêtez si je me trompe, mais j'ai encore consulté les communiqués de presse publiés par l'Etat de Vaud juste avant de venir au Conseil ce soir et je n'ai pas vu l'annonce d'une décision du Conseil d'Etat relative à Police 2000. J'ai en revanche découvert que c'est le Conseiller d'Etat Charles-Louis ROCHAT qui dirigera le Département de la Sécurité et de l'environnement dès le 30 novembre prochain.

Comme tout le monde, je comprends bien que la réforme des institutions de police est difficile et que des options essentielles pour son avenir sont à l'examen. L'une des hypothèses de travail avancée cette année par la presse est la mise sur pied d'une police unique.

C'est précisément ce qui inquiète le Groupe radical, au nom duquel j'interviens. Celui-ci a déjà eu l'occasion, à maintes reprises, de montrer son attachement et sa reconnaissance à notre Police municipale, appelée aujourd'hui « Police de proximité ». Du reste, 73,4% de la population yverdonnoise a exprimé sa satisfaction à l'égard de notre Police, comme cela ressort du rapport sur le diagnostic de la sécurité dans l'agglomération yverdonnoise.

Dès lors, le Groupe radical attend de vous, et de la Municipalité, que vous interveniez fermement auprès du Conseiller d'Etat nouvellement en charge du Département de la Sécurité et de l'Environnement pour que notre Police de proximité ne disparaisse pas au profit d'une police unique, s'il devait s'avérer qu'il s'agit-là réellement d'une hypothèse de travail du Conseil d'Etat.

Je vous remercie de prendre note de ce vœu et de tenir notre Conseil au courant de l'évolution de la situation.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Pour répondre à la première partie de la question de Madame la Conseillère, le Conseil d'Etat n'a effectivement pas eu le temps de traiter le sujet dans sa séance du lundi 1<sup>er</sup> novembre. Cela a été reporté à une date ultérieure, courant novembre.

Pour ce qui est du reste de l'intervention, je suis aussi un partisan d'une très forte Police de proximité qui reste sous le contrôle des communes. C'est la position que les différents représentants des villes de Lausanne, Morges et Yverdon-les-Bains sont en train de défendre au niveau du CODIR. Effectivement, l'idée qu'on est en train de défendre, au nom de la Municipalité d'Yverdon, c'est de pouvoir garder le contrôle de la sécurité de proximité, sous la responsabilité des communes.

Je prends acte de la position du Groupe radical, je m'en réjouis et je pense que la Municipalité aussi, étant donné que cela va dans le sens du travail qu'on est en train de faire.

Pour ce qui est du futur, un communiqué de presse devrait normalement sortir prochainement. Vous comprendrez que pour l'instant, étant donné qu'il est sous embargo, je ne peux évidemment pas vous le communiquer ce soir. Je vous propose de développer plus en détail la situation de Police 2000 lors d'un prochain Conseil.

**Madame Gloria CAPT :**

Je vous remercie beaucoup pour ces quelques explications et j'attends la suite avec intérêt.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Circulation à la place de la Gare)**

J'ai une question à la Municipalité, plus particulièrement à Monsieur le Municipal de la Police.

Monsieur le Municipal, vous n'êtes pas sans savoir que la place de la Gare connaît quelques problèmes de circulation, dus au non-respect de la limitation du 20 km/heure. Pour remédier à ce problème, vous avez fait plusieurs essais, dont le dernier en date se révèle être la pose de modérateurs de trafic, ou gendarmes couchés.

Est-ce la solution définitive ou en êtes-vous toujours à des essais ? Peut-on savoir combien de temps va durer cet essai ? Cela va-t-il être une réussite ? Peut-on connaître également le coût de ces essais à répétition ?

Par avance merci de vos réponses.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Etant donné que nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle, le Conseil communal non plus d'ailleurs, puisqu'il revient cycliquement sur le sujet, nous avons procédé à quelques essais. Nous avons posé des cônes, qui ne coûtaient que la manutention du Service des travaux et de la Police, pour essayer de mettre en place des chicanes. Mis à part une imputation interne de quelques heures, ce n'est pas quelque chose d'extrêmement onéreux pour la Commune.

Pour ce qui est des éléments que nous venons de mettre en place, il s'agit également d'un essai. Ce sont des éléments qui se tamponnent et se collent chimiquement. Nous tirerons un bilan, après évolution de la situation avec ces éléments-là. Je ne peux évidemment pas vous dire si j'en suis satisfait, puisqu'ils ont été posés il y a un jour. Il faut donc nous laisser du temps pour savoir si les usagers vont trouver cela insupportable ou si cela va permettre une bonne cohabitation entre voitures et piétons sur cette place de la Gare. Nous vérifierons avec notre célèbre radar, qui nous permettra de voir à quelle vitesse les gens roulent. Ces essais ne sont effectivement pas très onéreux. L'ordre de grandeur de l'acquisition de ces objets-là est de Fr. 2'500.-.

J'espère avoir répondu à votre question et pour la suite, je vous propose de revenir devant ce Conseil pour en débattre ensemble afin de savoir si on est satisfait ou non.

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Joëlle MONNIN (Circulation à la place de la Gare)**

En fait, c'était la même question que Monsieur Olivier MAIBACH.

Je voulais simplement vous féliciter, étant donné que j'ai regardé passer les voitures aujourd'hui et elles faisaient effectivement du 20 à l'heure.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je m'excuse de revenir à la charge sur ce sujet-là. Les voitures font peut-être du 20 à l'heure sur ces « imbécillités » de modérateurs. J'ai passé avec ma voiture, de classe moyenne, cela fait simplement deux gros bruits et c'est tout.

Il faudrait toutefois demander l'avis des chauffeurs de bus. Dans quelques jours, les bus chargeront aux Remparts, car ils ne voudront plus passer à la place de la Gare, ni ceux de Travys, ni ceux les PTT. Je suis leur porte-parole.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Propriété des rues)**

J'adresse une question à la Municipalité, qui n'exige pas une réponse immédiate.

Serait-il possible de savoir quelles sont les rues de notre Ville qui ne sont pas propriété de la Commune et quelle est la politique de la Municipalité à plus long terme concernant ces rues ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je prends note de votre question. Je connais deux rues, étant donné qu'on a eu des problèmes dans celles-ci. Il s'agit du chemin du Vallon et de celui du Mont-Tendre.

Pour que la Commune reprenne des rues, elles doivent être conformes, les égouts refaits, un inventaire de la qualité doit être effectué. Lorsque des citoyens demandent à remettre une rue et qu'ils sont informés qu'ils doivent d'abord mettre en ordre et qu'après on reprendra la rue, on n'en entend plus parler pendant un certain temps.

Je ferai un inventaire et je vous répondrai dans une prochaine séance.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

Y a-t-il d'autres interventions ?

La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Madame la Présidente.

**Madame la Présidente :**

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous au jeudi 2 décembre et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 20h50.

**CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du 4 novembre 2004**

	Pages
1. Appel .....	279
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2004 .....	280
3. Election d'un(e) huissier (ère) du Conseil communal pour la fin de la législature 2002-2006 .....	280
4. Communications de la Présidente .....	281
5. Communications de la Municipalité .....	283
6. Préavis no 26/04 concernant le règlement intercommunal sur la taxe de séjour. Addenda : modification à l'article 4, lettre k. (Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS, rapporteur).....	283
7. Préavis no 27/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 388'000.- pour les études pluridisciplinaires nécessaires à la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs. (Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur).....	284
8. Préavis no 30/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 287'000.- pour mettre sur pied une manifestation qui inclut la Coupe suisse de robotique, la Coupe européenne de robotique (organisée conjointement avec Robot-ch) et le volet yverdonnois du festival "Science et Cité". (Madame Joëlle MONNIN, rapportrice).....	285
9. Préavis no 31/04 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2005. (Monsieur Roland FAVRE, Président de la Commission des finances, rapporteur) .....	290
10. Préavis no 32/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 318'000.- pour financer la part communale des équipements du quartier du Châtaignier. (Madame Marie-Louise HEFTI, rapportrice) .....	291
11. Propositions individuelles et interpellations. ....	292
<i>Intervention de Madame Gloria CAPT (Police 2000). ....</i>	<i>292</i>
<i>Question de Monsieur Olivier MAIBACH (Circulation à la place de la Gare) .....</i>	<i>294</i>
<i>Question de Madame Joëlle MONNIN (Circulation à la place de la Gare).....</i>	<i>295</i>
<i>Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Propriété des rues). ....</i>	<i>295</i>

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site

(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions – Archives des décisions)